

Tél: 04.50.43.01.67 Fax: 04.50.43.14.24

mairie.mieussy@wanadoo.fr

## CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 décembre 2019 Compte rendu sommaire Affiché en exécution de l'article L.121.17 du Code des Communes

<u>Présents</u>: Régis FORESTIER, Claudine DEMIERRE, Jean-François GAUDIN, Annie JORAT, Nicolas JACQUARD, Xavier BOSSUT, Sophie CURDY, Régis BERTHIER, Arnaud BOSSON, Christine BUCHARLES, Chantal LELEU, Arnaud MAGREZ, Nadine MONTFORT, Anne PISSARD-MAILLET

Excusés: Gérard GUDEFIN, Eric MEYNET

Absents: Delphine CAPRI, Nathalie GONCALVES, Daniel MERCIER

Annie JORAT a été élue secrétaire de séance.

- 1) Suite à la loi « montagne acte 2 » du 28 décembre 2016 qui a introduit pour toutes les communes ayant reçu la dénomination de « commune touristique » en application des articles L133-11, L133-12 et L151-3 du code du tourisme, de signer avec l'Etat une convention pour le logement saisonnier, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention à établir avec l'État pour le logement des travailleurs saisonniers.
- 2) Il émet un avis favorable à la demande de dérogation formulée par la SICA des Alpages sollicitant une dérogation pour 12 dimanches travaillés en vertu des dispositions de l'article L.3132-26 du Code du travail.
- 3) Il décide d'allouer une subvention de 3000 € à l'Association du Festival des Musiques du Faucigny 2020 sollicitant une subvention pour cette manifestation qui se déroulera à Taninges le dimanche 28 juin 2020.
- 4) Il est d'accord pour allouer une subvention de 400 € à l'IME L'ESPOIR de BONNEVILLE, l'établissement accueillant une enfant de la Commune.
- 5) Il accepte les demandes de branchement d'eau au réseau communal présentées par :
  - M. Christophe BAUD (691 route de Lapraz)
  - Mme Tifany JACQUARD (1216 route de Maillet)
- 6) Il approuve l'avenant négatif se montant à 373,85 € HT soit 448,62 € TTC correspondant à une suppression des profils de nez de marche sur l'escalier extérieur, suite au marché de travaux passé avec la SARL GAY CONSTRUCTION pour le lot 3 (parement pierre) des travaux relatifs à l'accessibilité de la Mairie et le réaménagement de la place principale.
- 7) Il approuve l'avenant se montant à 1264,96 € HT soit 1517,95 € TTC correspondant à une modification de regard avec tampon fonte et fourniture, transport et mise en œuvre de matériaux concassés, suite au marché de travaux passé avec COLAS RHONE ALPES pour le lot 1 (terrassement aménagement) des travaux relatifs à l'accessibilité de la Mairie et le réaménagement de la place principale.

Le Maire, Régis FORESTIER

